



Luxembourg, le 23.05.2025

AVIS Perturbation 2025/310 du 23.05.2025

Objet: Lignes 402, 412, 413, 414, 501 et 502

En raison de travaux routiers, la N.3 entre Frisange et Schlammestee sera barrée à toute circulation

le lundi 26 mai 2025.

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

Lignes 402 et 502

Les courses d'autobus concernées seront déviées à partir de Luxembourg-Gare routière respectivement Luxembourg-Gare Rocade via l'autoroute A3 – A13 – sortie 9 vers Hellange – Frisange – suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bonnevoie-Lycée Bouneweg PE, Howald-Jhangeli, Hesperange-Am Keller, Alzingen-Hondsbréck, Frisange-Hau et -Aal Gemeng.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Frisange-Op der Kräizong.

Lignes 412, 413 et 414

Les courses d'autobus concernées seront déviées à partir de Luxembourg-Gare routière via l'autoroute A3 – A13 – sortie 9 vers Hellange – Frisange – suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bonnevoie-Dernier Sol, Hippodrome, -Lycée Bouneweg PE, Howald-Jhangeli, -Houwaldsbiérg, Hesperange-Wollefsmillen, -Am Keller, -Urbengschlass, Alzingen-Trappeneck, -Hondsbréck, Weiler-la-Tour-Camping, -Schlammestee, Frisange-Hau et -Aal Gemeng.

Ligne 501

Les courses d'autobus en provenance de Thionville seront déviées après la desserte de l'arrêt Aspelt-Gare via la N13 en direction de Hellange – A13 – A3 – sortie Centre Douanier Hesperange – desserte de l'arrêt Howald-PE Howald Gare routière – A1 vers Kirchberg suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les localités de Hesperange, Alzingen, Weiler-la-Tour ainsi que l'arrêt Howald-Op der Stirzel.
- L'arrêt Frisange-Al Gemeng sera remplacé par l'arrêt Frisange-Op der Kräizong.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) concernée(s).